



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°762) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BOUQUET,
MESSIAEN, AILEY, A L'ASSOCIATION
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE**

**DÉCISION N° DM-22-015
EN DATE DU 11 JANVIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, d'organiser des répétitions dans la salle Messiaen, le 29 novembre de 10 h à 13 h et 16 décembre 2021 de 10 h à 16h30, dans la salle Ailey, le 17 décembre 2021 de 10 h à 16h30, dans la salle Bouquet, le 6 janvier 2022 de 10h à 17h30.

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions dans la salle Messiaen, le 29 novembre de 10 h à 13 h et 16 décembre 2021 de 10 h à 16h30, dans la salle Ailey, le 17 décembre 2021 de 10 h à 16h30, dans la salle Bouquet, le 6 janvier 2022 de 10h à 17h30 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN